



Pessac, le 6 décembre 2008

N/Réf : FscqP-2008-27

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 15 octobre 2008 au moulin de Noës à 20h30

Participants : Mmes Marie-Claude Charrier (Fédération et Magonty), Ghislaine Aguilar (CCLAPS et Fédération), Françoise Lafon (Sardine)

MM. Dominique Lestynek et Jean-Claude Larrezet (Bourg et Fédération), Gilbert Courier, Jacques Caudéran (Toctoucau), Alain de Wailly (Casino), Michel Magne et Philippe Cernier (Noës), Thierry Roman (Brivazac-Candau), Daniel Marie-Anne (3M-Bourgailh et Fédération), Jacques Da Rold (Chiquet-Fontaudin et Fédération), Jean-Claude Juzan (Le Monteil), Jean-Baptiste Casenave et Benjamin Aguilar (CCLAPS et Fédération), Yves Schmidt (Magonty et Fédération)

Absents excusés : MM. René Proust (Cap de Bos et Fédération), Serge Degeuil (Magonty)

Rédacteur : Yves Schmidt

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de la réunion du 25 juin 2008 ;
- Bilan des journées du Patrimoine et du forum des associations ;
- 3^{ème} phase du TCSP ;
- Équipement ADSL des maisons de quartiers et services au public ;
- Réflexions sur la programmation voirie ;
- Aide aux quartiers ;
- Réflexions sur l'usage des maisons de quartier (priorité à l'association résidente) ;
- Perspectives du Conseil de développement ;
- Questions diverses.

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 25 juin 2008

Le compte-rendu de la réunion du conseil d'administration est adopté à l'unanimité.

2. Bilan des Journées du patrimoine et du Forum des associations

2.1. Journées du patrimoine

Dominique Lestynek (Fédération) rappelle que la Fédération a organisé l'exposition qui était visible dans le hall de l'Hôtel de ville au cours de la semaine qui a précédé les Journées du patrimoine. Elle présentait un historique des cartes de Belleyme et de Cassini et rassemblait des reproductions de cartes anciennes de Belleyme et Cassini, du cadastre de 1813, des cartes routières du 19^e siècle ainsi que la carte de Longueville (1907). D'autre part, les visiteurs ont pu visiter le moulin de Noës samedi et dimanche après-midi. Environ 200 personnes par journée ont pu se documenter sur l'histoire de ce lieu et des ses occupants.

Pour 2009, **Dominique Lestynek** envisage de consacrer l'exposition à un personnage qui tient une place particulière dans l'histoire de la ville. Il s'agit d'André-Daniel Laffon de Ladebat, fils du créateur de la Ferme expérimentale, auteur d'un opuscule portant sur l'abolition de l'esclavage (1788), coauteur de la déclaration des droits de l'Homme, élu deux fois par le peuple de Pessac au Tiers-État, déporté en Guyane... Un professeur de l'Université a visité le moulin : il organisera un colloque en 2009 en partie consacré à ce personnage.

D'autre part, **Dominique Lestynek** suggère que les anciens quartiers de France et environnants, Cap de Bos, 3M-Bourgailh et Magonty, s'associent pour marquer le centième anniversaire du syndicat de quartier de France.

Dans le cadre de la mémoire des quartiers, **Michel Magne** (Noës) annonce la réalisation d'un film par les enfants du quartier sur la vie du quartier.

Suit un long débat sur les noms de rues de la ville que nous ne relaterons pas.

2.2. Forum des associations

Cette année, les associations n'étaient plus regroupées par spécialité. Le public a été amené à voir la richesse du milieu associatif pessacais. Par contre, les personnes qui sont venues dans un but précis avaient du mal à s'y retrouver.

Ont été évoquées les réactions de certains commerçants sur l'aspect concurrentiel des prestations de repas des associations.

Gilbert Courier (Toctoucau) demande si on a une idée de la fréquentation de la manifestation par les habitants des quartiers périphériques.

Dominique Lestynek (Fédération) répond qu'il est difficile de répondre à cette question, mais affirme que le stand de la Fédération a été visité par un certain nombre de personnes venant des quartiers extra rocade. Il regrette que la manifestation soit déconnectée de l'accueil des nouveaux Pessacais.

3. 3^{ème} phase du TCSP

Les membres du conseil d'administration qui ont assisté à la présentation par la CUB du projet d'extension du réseau de transport en commun en site propre (TCSP) qui s'est déroulée à la salle des fêtes de France le 10 octobre, sont unanimes pour reconnaître que cette réunion a été très mal organisée : retards, plans illisibles, débat inexistant...

Françoise Lafon (Sardine) regrette le manque d'information sur le tracé qu'empruntera le tram à l'occasion de cette réunion qui se voulait être de concertation.

Dominique Lestynek reprend un des points abordés lors de la réunion, celui du cadencement : il est imputable au comportement des usagers indisciplinés qui bloquent les sorties des voitures ou qui circulent devant les voitures de tête à l'arrêt et au système de compostage des titres de transports. Ensuite, il expose l'idée développée par la Fédération qui propose une jonction entre les lignes de tramway A et B au niveau de l'aéroport de Mérignac, qui permettrait de relier la zone aéroportuaire (20 000 personnes) à la gare de Pessac-Alouette, le CHU Haut-Lévêque, la zone industrielle de Pessac (17 000 personnes) et le campus.

Jean-Claude Juzan soulève le problème des parcs à vélo dans les parcs-relais.

Dominique Lestynek signale qu'on y arrivera au niveau de la CUB avec un système type Vélib.

Gilbert Courier souligne la nécessité de développer la complémentarité des moyens de transport et souhaite que le document en cours de rédaction par la fédération en fasse une des priorités. Il est nécessaire que le projet d'extension de la ligne de tramway jusqu'à l'Alouette soit accompagné d'un schéma directeur couvrant les quartiers de l'Alouette, Cap de Bos, Magonty et Toctoucau. Les déplacements inter quartiers, l'accès à la station de l'Alouette et au centre ville, la circulation des 2 roues, l'accès aux gares TER de Toctoucau, Gazinet et l'Alouette sont à intégrer dans ce schéma qui est d'autant plus important que l'extension sera structurante pour plusieurs décennies.

Dominique Lestynek rappelle que le quartier de Toctoucau est desservi par la gare de Gazinet, mais que le problème du stationnement des véhicules est à repenser. Les gares TER ont besoin d'un parc-train.

Dominique Lestynek expose un projet de document destiné à alimenter le registre de la consultation publique sur la 3^{ème} phase de l'extension du réseau de transports en commun en site propre.

Cette présentation privilégie le tracé I1 qui traverse le Pontet pour arriver dans la zone industrielle par rapport au tracé I2 qui emprunte l'avenue de Canéjan : elle soulève une objection de **Jean-Baptiste Casenave** qui soutient que l'interférence avec la sortie 14 de la rocade créera de très gros problèmes de circulation au niveau de l'avenue Antoine Becquerel et doute que les personnes qui travaillent dans

la zone industrielle soient des utilisateurs potentiels du tramway car beaucoup d'entre eux résident dans des zones non desservies par le tramway : Gradignan, Canéjan, Cestas, ouest de Pessac.

Les points particuliers suivants ont ensuite été abordés :

- la traversée ou non du CHU ;
- la traversée de la voie de chemin de fer sur le pont ;
- la traversée du carrefour de l'Alouette.

Jean-Claude Juzan demande que ce document soit communiqué.

Dominique Lestynek répond qu'il est encore en cours de préparation, mais qu'il sera diffusé dès qu'il sera prêt.

4. Équipement ADSL des maisons de quartiers et services au public

Dominique Lestynek commente une lettre qu'il a adressée à la Ville (voir annexe 1), dans laquelle il demande que les maisons de quartiers soient équipées d'une liaison ADSL. Ce moyen devrait permettre de réduire le temps de transmission du courrier. Il serait également un moyen mis à la disposition des services publics pour faire des présentations dans les maisons de quartiers.

Jean-Claude Juzan (Le Monteil) signale que ce point n'est pas à l'ordre du jour à la mairie.

Dominique Lestynek reconnaît qu'il existe un certain nombre d'obstacles que la Ville maîtrise mal, dont la maintenance, en citant l'exemple de la maison de quartier de Magonty où la liaison fonctionne mal, en raison, en particulier, de la présence d'un système d'alarme.

Les membres du conseil d'administration demandent que leur soit envoyée une copie de ce document.

5. Réflexions sur la programmation voirie

Pour **Dominique Lestynek**, la programmation des travaux de voirie est un point positif.

Gilbert Courier approuve mais émet une réserve : il faut que les engagements soient tenus.

Jean-Baptiste Casenave rajoute que la programmation ne peut être respectée que s'il n'y a pas de contraintes extérieures préalables, telles que des expropriations ou des travaux faisant intervenir d'autres services publics (EDF, GDF, France Telecom).

Enfin **Dominique Lestynek** exprime le vœu que la Ville ne réponde plus à une demande d'un particulier avant d'avoir informé le syndicat ou comité de quartier concerné. Il demande également que les visites de chantiers fassent l'objet de comptes-rendus. En effet, l'expérience montre que l'absence de compte-rendu se traduit par des promesses non tenues.

6. Aide aux quartiers

Dominique Lestynek informe les participants qu'ils ont été destinataires du tableau d'arbitrage par le bureau de la Fédération de la dotation allouée par la Ville dans le cadre du dispositif d'aide aux quartiers et de la copie de la lettre d'envoi à la Ville. Ce courrier est joint en annexe 2. Il signale que le montant est inchangé depuis quatre ans alors que les besoins sont en hausse et demande que les journaux soient transmis au bureau dès leur parution.

Françoise Lafon (Sardine) fait part des problèmes qu'elle rencontre : elle a peu de moyens pour éditer un journal. Par ailleurs, elle rappelle que, n'ayant pas de maison de quartier, elle ne dispose d'aucun local pour organiser son assemblée générale. Jusqu'à présent le comité de quartier profitait de l'école pour son assemblée générale et pour certaines réunions après avoir passé la convention d'usage avec la Mairie. Mais depuis peu de temps est parue une nouvelle réglementation vétérinaire concernant l'utilisation des salles de restauration dans les écoles pour d'autres usages que la restauration. Le service Éducation de la Mairie l'invite à adresser un courrier argumenté à M. le Maire, pour l'assemblée générale d'une part et le goûter de Noël des enfants, d'autre part. Cette nouvelle réglementation des services vétérinaires crée les mêmes problèmes dans d'autres écoles.

Dominique Lestynek reconnaît que les écoles ont du mal à prêter leurs locaux en raison du soutien scolaire qu'elles assurent.

Pour **Jean-Claude Juzan**, il est de plus en plus difficile d'obtenir un soutien de la Ville pour le prêt de salles ou l'organisation de transports.

7. Réflexions sur l'usage des maisons de quartier (priorité à l'association résidente)

Jacques Da Rold (Chiquet-Fontaudin) a rédigé un projet de protocole entre les syndicats et comités de quartier et la Ville destiné à optimiser le fonctionnement des maisons de quartier (voir en annexe 3). Il signale que son quartier reçoit le planning d'occupation des salles. Ce qui manque, c'est la relation entre le syndicat ou comité de quartier et les associations : c'est le président du syndicat ou comité de quartier qui doit être responsable de l'utilisation de la salle. À cet effet, il propose l'organisation de rencontres entre le syndicat ou comité de quartier et les représentants des associations en présence d'un responsable de la Ville, dans le but de favoriser des relations directes et d'éviter de passer par la mairie en cas de litige.

Pour **Thierry Roman** (Brivazac-Candau), la maison de quartier doit être de la responsabilité de la Ville. Le comité de quartier est un usager de la maison de quartier au même titre que les autres associations : la responsabilité est à partager entre tous les usagers.

Jean-Claude Juzan signale le problème qu'il a rencontré pour obtenir un créneau pour une nouvelle activité de son association, la chorale du Monteil qui se crée car les personnes intéressées ne peuvent pas s'inscrire à la chorale Croq'Notes de Magonty, déjà en sureffectif. Cette association sera dans l'obligation de louer une salle privée, faute de créneau disponible dans la maison de quartier. Par ailleurs, le comité de quartier a accepté de partager un créneau avec Pessac Animation.

Gilbert Courier note que le syndicat de Toctoucau ne souhaite pas assumer une responsabilité dans l'élaboration du planning d'utilisation de la maison de quartier. Il précise que des contacts directs avec les divers utilisateurs de ce bâtiment municipal favorisent le traitement ou la prévention de certaines difficultés. Il est favorable à une réunion annuelle, non pour décider de l'attribution des créneaux d'occupation, mais pour faire connaissance avec les responsables d'associations, chaque syndicat restant libre de juger de l'opportunité de cette réunion.

Marie-Claude Charrier (Magonty) soulève le problème de l'implication du président du syndicat ou comité de quartier dans le cas d'une infraction de la maison de quartier. C'est en général à lui que l'on demande d'intervenir pour les constats avec la police, ce qui est une source de désagréments.

Pour **Jacques Da Rold**, la responsabilité doit incomber à la Ville, le syndicat ou comité de quartier étant un interlocuteur privilégié.

Michel Magne demande que la Fédération joue un rôle de conseiller, notamment pour les problèmes d'assurance.

Dominique Lestynek recommande de faire appel à une bonne mutuelle.

Jean-Baptiste Casenave (CCLAPS) lance le débat sur le problème des associations qui réservent des créneaux qu'elles utilisent très peu, mais c'est le seul moyen pour elles de pouvoir se rencontrer de temps en temps.

Pour conclure, **Dominique Lestynek** retient le principe des réunions avec les associations utilisatrices des maisons de quartier pour une meilleure connaissance et **Jacques Da Rold** se propose de réécrire son document pour tenir compte des observations faites.

8. Perspectives du Conseil de développement

Faute de temps, ce point n'a pas été abordé. **Dominique Lestynek** informe les membres du conseil d'administration que le projet est sur les rails et qu'une première rencontre avec les différents acteurs se déroulera le 21 octobre prochain au moulin de Noës.

9. Questions diverses

Charte relative à l'implantation des antennes de téléphonie mobile. La dernière réunion du comité de suivi a eu lieu le 17 mars 2005. Le bureau de la Fédération demandera à la ville que soit organisée prochainement une réunion du comité de suivi.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion se termine à 0h00.

Annexe 1

**Dispositif Équipement Internet des maisons de quartier
et du Moulin de Noës**



Pessac le 26 septembre 2008

ASSOCIATION DE DEFENSE DES INTERÊTS
DES QUARTIERS ET COMITES DE
BIENFAISANCE ET FÊTES
Groupement déclaré sous le n°3240
Agréé protection de l'environnement

<p>Siège social : Salle Le Milton 24 rue Marcade 33600 PESSAC ✉ 17 avenue André Dangleade ☎ 05 56 45 55 51 www.federation-quartiers-pessac.com Courriel : federation@federation-quartiers-pessac.com</p>	<p>Monsieur le Maire de Pessac Mairie de Pessac Place de la V^{ème} République 33604 PESSAC CEDEX</p>
---	--

~~~~

Objet : *Dispositif Equipement Internet des maisons de quartier et du Moulin de Noës*  
Notre Réf. : FscqP-2008-022

~~~~

Monsieur le Maire,

Je vous confirme l'intérêt des syndicats et comités de quartiers comme de leur Fédération pour l'équipement des maisons de quartier et de leurs établissements avec Internet.

Cet équipement doit notamment permettre :

- Améliorer sensiblement la **communication** de ces associations avec les **pouvoirs publics locaux** dans les sens montant et descendant ;
- Améliorer sensiblement la **communication** de ces associations avec les **habitants** dans les sens montant et descendant ;
- Améliorer ainsi le rôle de **médiation** habitants/pouvoirs publics de ces associations dans la formation de **l'intérêt général** ;
- Renforcer la démocratie participative supposant une **information éclairée et ouverte** ;
- Doter la **personnalité morale** de l'association résidente de **moyens propres et indépendants** des moyens individuels de ses membres ;
- Réduire les **coûts et les délais** des courriers « papier » et les **impacts environnementaux** correspondants ;
- **Former** les personnes aux nouvelles techniques de communication à travers cet outil et ainsi favoriser le **dialogue** en général et en particulier **intergénérationnel** ;
- Concrétiser la **proximité des services publics** avec les habitants et en particulier les plus fragiles, par des contacts décentralisés ;
- Moderniser les permanences des élus en lien avec les services ;
- Offrir le cas échéant, sous conditions de sécurité, un **accès** externe **WIFI**.

En définitive cet équipement donne une meilleure visibilité, lisibilité et modernité des maisons de quartier dans leur rôle de PROXIMITE avec les habitants.

Ce dispositif sous forme de « box » avec abonnement incluant le téléphone IP représente un coût réduit pour la collectivité d'ailleurs largement compensé par ses avantages directs (courriers...) et indirects (limitation des déplacements individuels...).

Je vous propose d'étendre l'expérimentation menée sur la maison de quartier de Magonty au Moulin de Noës avant généralisation de cet équipement Internet aux autres maisons de quartiers.

Je vous prie d'agréer, *Monsieur le Maire*, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,

D. LESTYNEK

Destinataire : cf. supra 1ex. (fdInternetMaison08mair)

Copies : Pdt, archives et groupe de travail 1 ex.

Annexe 2

Répartition du dispositif d'aide aux quartiers année 2008 (Proposition du Bureau fédéral)

Annexe à la lettre FscqP-2008-021 du 26 septembre 2008 (aidequartiers08)

QUARTIERS	Quartiers hors dispositif	Pas de demandes exprimées	Demandes exprimées nulles	Demandes exprimées positives	Sommes proposées	OBSERVATIONS
Bourg				X	375	
Brivazac Candau				X	200	
Cap de Bos				X	350	
Casino		X			-	Quartier devant faire une demande classique de subvention
Châtaigneraie (CCLAPS)			X		0	Quartier bénéficiant de crédits « politique de la ville »
Chiquet-Fontaudin		X			-	
Echoppes Le Vallon	X				-	<i>Quartier hors fédération à restaurer</i>
France-Alouette		X			-	
Magonty				X	375	
Monteil				X	375	
La Paillère-Compostelle		X			-	<i>Quartier à restaurer</i>
Noës				X	325	
Saige		X			-	Quartier devant faire une demande de subvention à restaurer
Sardine		X			-	
Toctoucau				X	250	Journaux à publier sur le site comme mémoire de quartier !
3 M		X			-	
Verthamon	X				-	<i>Quartier hors fédération</i>
Fédération				X	750	Site internet et quartiers à restaurer
TOTAUX	2	7	1	8	3000	

Annexe 3

Maisons de quartier

Parmi les locaux, dont la ville de Pessac est propriétaire, mis à disposition des associations pour la mise en œuvre de leurs activités les Maisons de quartier occupent une place importante.

Les écoles primaires et maternelles, également propriété de la commune, peuvent en effet être à la disposition d'associations mais avec un niveau de disponibilité moins important.

Cependant, tout comme l'école est placée sous la responsabilité du directeur de celle-ci, le président du Comité (ou Syndicat) de quartier assure aussi de fait, sinon de droit, la "responsabilité" de sa Maison de Quartier (entretien courant, veille technique, lien avec les services techniques municipaux...).

Pour l'usage de ces maisons de quartier un planning d'occupation prévisionnel est mis en place sous l'égide des services municipaux.

Ce planning prévoit les mises à disposition pour l'ensemble des associations et activités en dehors des activités propres du Comité de quartier.

Il laisse parfois peu de disponibilités au Comité de quartier pour disposer de la Maison du quartier et faire face à des activités nouvelles ou à des besoins occasionnels tels que réunion ponctuelle, manifestations non prévues à l'avance...et ne répond pas au caractère préférentiel de l'usage de la Maison de Quartier par le Comité de celui-ci.

Face à cette situation et compte tenu de l'obligation de concilier le bon déroulement de la vie associative pessacaise, qui pour de nombreuses associations nécessite un usage pérenne sur l'année de l'usage de salles d'activités, et des activités des Comités de quartier, eux-mêmes partie prenante du tissu associatif local, une formule permettant plus de souplesse et "un vivre ensemble" dans l'intérêt des uns et des autres est à inventer.

La plupart des "heurts" résultant de méconnaissances réciproques et d'absence de "communication" il est suggéré que soit organisée au début de chaque année de rentrée associative (en septembre), dans chaque Maison de quartier, une rencontre entre le Président du Comité de quartier, un responsable municipal et les représentants des associations devant occuper les locaux. Ceci permettrait à chacun de rappeler ses besoins et ses obligations notamment au niveau de l'entretien et de convenir "ensemble" des conditions de disponibilité de ces locaux.

Plutôt qu'une grande réunion au niveau de la Commune, c'est en effet au niveau du quartier que les problèmes doivent être résolus d'autant que bien souvent les associations utilisatrices de locaux sont elles mêmes du quartier.

Cela n'augmentera certes pas le nombre de locaux, notamment pour les quartiers qui ne disposent pas encore de Maisons, mais conforterait le rôle du président du Comité de quartier et désamorcerait quelques problèmes.

Pessac le 10 octobre 2008.

Jacques Da Rold